



Litige avec l'acheteur de mon vehicule

Par **mor_old**, le **07/06/2007** à **11:35**

bonjour

j'ai un litige avec la personne qui a achete mon vehicule en

celle ci souhaite annuler la vente du vehicule car elle a eu une panne moteur apres avoir parcour une cinquantaine de kms et pense que c 'est un vice caché.

moi je quand je lui ai vendu le vehicule il était en parfait état de fonctionnement quelles est ma responsabilité dans cette affaire ?

j ai reçu un courrier de son avocat me reclamant la restitution du prix du vehicule ainsi que des frais annexes.

de plus, cette personne dit m'avoir achete le vehicule alors que je lui ai vendu e comment le prouvez sachant qu'elle m'a payé en especes ?

dois je faire un courrier à son avocat ?

merci
de votre aide

Par **Jurigaby**, le **07/06/2007** à **14:32**

Bonjour.

Le véhicule n'était pas en parfait état au moment de la vente puisqu'il est tombé en panne 50

kms plus tard.

Vous êtes responsable sur le fondement de la garantie des vices cachés.

En revanche, concernant cette phrase : "cette personne dit m'avoir achete le vehicule alors que je lui ai vendu ".Je ne comprends rien.